

Tarifs - saison 2022 – 2023

Cas	Réf.	Tarif
1ère Adhésion		
Adulte (> 18 ans)	A1	180,00
Mutation	M1	180,00
Enfant (< 18 ans)	E1	90,00
Couple (Adulte – Adulte)	CA1	325,00
Couple (Adulte – Enfant)	CA2	245,00
Couple (Enfant – Enfant)	CE1	160,00
Famille (1 A – 2 E)	FA1	310,00
Famille (1 A – 3 E)	FA2	360,00
Famille (2 A – 1 E)	FA3	385,00
Famille (2 A – 2 E)	FA4	410,00
Famille (3 A)	FAD	460,00
Famille (3 A – 1 E)	FA4	505,00
2ème – 3ème club	C23	150,00

Renouvellement		
Adulte	AR1	150,00
Enfant	ER1	75,00
Couple (A-A)	CAR	270,00
Couple (A-E)	CAE	200,00
Couple (E-E)	CEE	130,00
Famille (1A – 2 E)	FAE1	250,00
Famille (1A – 3 E)	FAE2	300,00
Famille (2A – 1 E)	FAE3	315,00
Famille (2A – 2 E)	FAE4	360,00
Famille (3 A)	FADR	380,00
Famille (3A – 1 E)	FAE5	420,00
Renouvellement & 1ère Adhésion		
Couple (1AR – 1 A)	CRA1	300,00
Couple (1AR – 1 E)	CRE1	215,00
Couple (1 OB – 1 A)	OBA1	230,00
Couple (1 OB – 1 AR) <small>A : Adulte (> 18 ans) / E : Enfant (< 18 ans)</small>	OBR1	205,00
Famille (1AR – 1A – 1 ER) Ouvriers* & Bénévoles	FRA1	345,00
Famille (1 OB – 2 A)	OBA2	345,00
Famille (1 OB – 2 AR)	OBR2	305,00

Pack Ouvreur & Bénévole (cf. Charte éthique) (justifiant jusqu'à 30 ouvertures / an)	OB-R	80,00
--	------	-------

Ouvreur : tarif ouvert aux ouvriers renouvelant leur licence au club, arrivant mutés d'un autre club ou ayant déjà pratiqué une année en tant que licencié à la STSV.

Bénévole : tarif ouvert à tout(e) licencié(e) souhaitant s'investir dans le fonctionnement et la vie de la STSV en participant aux corvées de nettoyage, rénovation, entretien, ou administration, dès la première prise de licence (cf. charte éthique et morale Ouvreur/bénévole).

En cas de non validation du contrat pris à la fin de la saison, la saison suivante sera considérée au tarif normal, même si l'ouvreur/bénévole reprend un contrat « Pack O & B ».

Pour tout autre cas, utilisez le formulaire « contact » du site internet

Comment trouver mon tarif ? Consultez l'aide page suivante >

Aides pour le Tarif à appliquer sur le bulletin d'adhésion

Par « couple » et « famille » s'entendent mariés, pacsés et union libre, ainsi que lien de parenté.

Exemples :

Rappels : Enfant (8 à avant majorité) / Adulte = ou > 18 ans

Couple Adulte – Adulte (A – A) concerne mari et femme ou autre, père et fils, père et frère, mère et sœur, mère et fils, mère et nièce, etc.

Couple « Adulte – Enfant » (A – E), idem supra. Cela peut comprendre mère et nièce, père et beau-fils / belle fille, etc.

Famille intègre bien évidemment les familles recomposées, et les intégrations d'enfants directs, beaux-fils, belles filles, neveux, nièces, etc. *sans en arriver aux cousins du 8^{ème} degré...*

Le demandeur d'adhésion est considéré comme « dossier pilote ou référence ». Dans tous les cas, il faut « lier » les dossiers de la famille au « dossier pilote » afin de faciliter la gestion administrative de l'ensemble.

Exemples :

Demande « **Couple** » : cocher « Couple », indiquer le code tarifaire correspondant (CA1 ou CA2), et inscrire 1 dans la case « Demande(s) d'adhésion affiliée(s) » et ajouter nom et prénom dans le tableau.

Demande « **Famille** » : cocher « Famille », indiquer le code tarifaire correspondant (FA1, FA2, FA3 ou XA si il y a 3 enfants ou plus) et inscrire le nombre de personnes concernées en plus du demandeur – Pour FA1 et FA2 : 2, FA3 : 3.

Pour XA : 3, 4, 5... demander le tarif qui sera appliqué pour la saison, via le formulaire « contact » du site internet du club en précisant tous les éléments utiles à l'établissement de votre tarification.

Famille de type Père, Mère et enfants adultes, code XA.

En cas de doute, utilisez le formulaire « contact » du site internet du club **stsv.fr** ou passez au secrétariat pendant les horaires d'ouverture afin de donner les éléments vous concernant.